



Marque NF 404

Régulateurs pour réseaux de distribution et branchements

Pourquoi acheter des régulateurs NF?

La marque NF REG-GAZ est gérée par CERTIGAZ organisme de certification spécialiste des équipements gaz sous mandat d'AFNOR Certification.

Dans le cadre de la marque NF REG-GAZ, les régulateurs sont régulièrement essayés en laboratoire accrédité et les sites de fabrication sont audités annuellement suivant les normes et spécifications des Règles de Certification NF REG-GAZ (disponibles sur www.certigaz.fr).

Comment les reconnaître ?

- Vérifier que le logo NF figure sur le produit lui-même et/ou sur son emballage,
- Demander au fabricant une copie de son certificat NF,
- Consulter la liste des produits certifiés sur www.certigaz.fr ou sur www.marque-nf.com.

Réglementation des installations de bâtiments

L'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes françaises les concernant donne la liste des normes rendues obligatoire en application de l'article 4 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances. Il reconnaît la marque NF comme preuve de conformité à la réglementation des matériels à gaz.

Les règles de mise en œuvre de ces matériels dans les installations de gaz sont données par l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles de sécurité des installations de gaz et par la norme NF P 45-204.

Réglementation des réseaux de distribution

Selon l'article 6 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations l'opérateur de réseau est responsable du choix des matériels et des matériaux mis en œuvre sur le réseau.

Les opérateurs de réseaux de distribution de gaz français s'appuient sur la marque NF REG-GAZ pour la qualification technique des accessoires autorisés d'emploi sur leurs réseaux.

Sûr d'être conforme

La marque NF REG-GAZ s'applique aux "appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements : Régulateurs de type B conformes à la norme XP E 29-190-2 – Partie 2 (07/2006).

(Photo)

Elle garantit la qualité et la sécurité de ces régulateurs et constitue une preuve de conformité aux exigences réglementaires applicables aux installations de gaz (arrêté du 2 août 1977).

Elle est également largement reconnue par les opérateurs de réseaux de distribution de gaz français qui s'appuient sur la marque NF REG-GAZ pour la qualification technique des régulateurs autorisés d'emploi sur leurs réseaux.

Les régulateurs de type B

Les appareils de régulation de pression de gaz de type B sont destinés à être utilisés sur les réseaux de distribution de gaz et leurs branchements, pour l'alimentation d'immeubles à usage individuel ou collectif, de bâtiments à usage commercial, d'installations à usage tertiaire ou industrielles.

Ils assurent les fonctions suivantes :

- détente : la pression de distribution (jusqu'à à 5 bar) est abaissée à la pression d'utilisation (inférieure ou égale à 400 mbar) ;
- régulation : la pression aval est maintenue constante autour du point de consigne réglé en usine par le fabricant quel que soit le débit appelé ;
- sécurité : la sécurité des installations situées en aval est assurée, que l'anomalie provienne de l'appareil lui-même ou d'un fonctionnement anormal de l'installation.

Le diamètre nominal du raccord d'entrée égal à DN 15, la plage de température ambiante de -20 °C à +60 °C.

Les régulateurs sont désignés par :

- leur modèle : mention « B » pour les modèles basse pression, ou « BCH » pour les modèles en 300 mbar ;
- l'indication, exprimée en mètres cubes par heure en conditions normales, de leur débit nominal en gaz naturel, type H ;
- la spécification, par la lettre « E » d'une conception pour module enterrable ; les éléments complémentaires décrivant l'architecture du régulateur (en ligne ou en équerre) sont donnés en clair dans la documentation ;
- le point de consigne.

EXEMPLE 1 Un B6 exploité avec du propane en basse pression est désigné « B6 37 mbar ».

EXEMPLE 2 Un B25 pour module enterrable exploité avec du gaz naturel H est désigné « B25 E 21 mbar ».

Des caractéristiques maîtrisées

Les principales caractéristiques certifiées par la marque NF REG-GAZ sont les suivantes :

- Norme(s) de référence
- Caractéristiques dimensionnelles
- Endurance
- Débit nominal
- Plage de pression amont
- Plage de température ambiante
- Niveau de pression acoustique
- Résistance mécanique (pression, raccords)
- Résistance aux agents agressifs extérieurs
- Etanchéité interne et externe
- Qualité de régulation et sécurités
- Marquage, notice, conditionnement.

(Photo)

